

OBTENTION DE VISA — Égypte

Nous souhaitons vous informer que vous aurez besoin d'un visa pour votre voyage en Égypte.

En principe, les voyageurs ont la possibilité d'obtenir un visa directement à l'aéroport en Égypte ou de faire la demande d'une autorisation d'entrée électronique, appelée e-Visa. Cette dernière est généralement valable pour une durée maximale de 30 jours. Avant votre départ, toutefois, consultez votre compagnie aérienne pour connaître les dispositions en vigueur, car celles-ci peuvent diverger des dispositions applicables en matière de visa. Confirmez votre réservation pour le trajet de retour ou la poursuite de votre voyage.

Exigences pour l'obtention d'un visa à l'arrivée:

- entrée unique sur le territoire pour un séjour d'une durée maximale de 30 jours
- à l'arrivée, le visa sera collé sur le passeport sous la forme d'un autocollant
- le passeport doit être valable encore six mois après l'entrée sur le territoire
- vous devez apporter une confirmation de réservation pour le voyage retour ou la poursuite du voyage

Important:

aux aéroports de Charm el-Cheikh, de Sainte-Catherine et de Taba, seuls les visas courts pour un séjour de 14 jours max. sont disponibles à l'entrée sur le territoire.

Attention: les ressortissants des pays suivants devront faire une demande de visa auprès du consulat d'Égypte, une autorisation du Caire doit être obtenue dans ce cas. Le traitement peut prendre jusqu'à 6 semaines: Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Tchétchénie, Chine, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Macao, Macédoine, Malaisie, Myanmar, Moldavie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, Ouzbékistan, TOUS les pays africains

La demande du visa peut être organisée par le partenaire contractuel d'Eurotours ou par vous-même.

La demande d'un e-Visa doit être effectuée au plus tôt 3 mois avant l'entrée sur le territoire. Le traitement prend environ 2 semaines. La délivrance d'un visa par le consulat peut prendre jusqu'à 6 semaines.

Vaccins: veuillez vous informer en temps voulu auprès de votre médecin ou d'un institut de médecine tropicale au sujet des réglementations en matière de vaccination

1. OBTENTION DU VISA PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PARTENAIRE CONTRACTUEL D'EUROTOURS

- **En Autriche:**
ÖVKG Visa und Konsular Gesellschaft mbH
Téléphone : +43 1 361 55 20 60
E-mail: wien@oevkg.at
POUR UNE RÉSERVATION EN LIGNE Lien: <https://oevkg.at/client/eurotours>
- **En Allemagne:**
DVKG — Agence consulaire pour les visas en Allemagne (Deutsche Visa und Konsular Gesellschaft mbH)
Téléphone: +49 30 2576 4860
E-mail: berlin@dvkg.de
Pour UNE RÉSERVATION EN LIGNE Lien: <https://dvkg.de/client/eurotours>
- **En Suisse:**
AVS — All Visum Service GmbH Téléphone : +41 31 372 05 75
E-mail : bern@allvisumservice.ch
Site Internet: <https://www.allvisumservice.ch/de>

Remarque: lors de la réservation de votre visa, veuillez toujours indiquer que vous êtes client d'Eurotours! (Vous recevrez un tarif spécial pour les frais de dossier standard)

Notre partenaire contractuel vous enverra toutes les informations actuelles relatives aux documents et frais nécessaires. Vous pouvez contacter notre partenaire contractuel par téléphone ou par e-mail, en semaine, du lundi au vendredi.

Pour la demande de visa, vous aurez besoin:

- **Du bon de commande et de l'aide au remplissage**
 - Vous pouvez l'obtenir sur demande auprès de nos partenaires cités ci-dessus
- **D'une copie ou d'un scan de la page du passeport**
 - copie couleur ou scan lisible de la page d'identification (1re page) de votre passeport
 - Validité de minimum six mois au moment de l'entrée sur le territoire
- **De la confirmation de réservation**

Important:

Si vous avez besoin d'un visa devant être délivré par le consulat d'Égypte plutôt que d'un e-Visa, veuillez contacter notre partenaire contractuel concernant les documents nécessaires, tels que les procédures à suivre.

Prière de noter que des réglementations et des coûts différents s'appliquent pour les ressortissants d'états tiers, veuillez vous renseigner à l'avance auprès de nos partenaires cités ci-dessus.

2. OBTENTION AUTONOME

Dans le cas où vous vous chargeriez vous-même de l'obtention de votre visa, veuillez contacter l'ambassade d'Égypte concernée afin qu'elle puisse vous informer sur d'autres détails, heures d'ouverture et délais de traitement.

Prière de noter:

Les voyageurs sont tenus de faire la demande d'une autorisation d'entrée électronique au moins 7 jours ouvrés avant leur départ.

Nous sommes dans l'obligation d'insister expressément sur le fait que nous déclinons toute responsabilité en cas de délivrance ou de rejet d'un visa d'entrée, l'appréciation étant effectuée exclusivement par les autorités étrangères.

IL EST IMPOSSIBLE DE VOYAGER SANS VISA!